

(5)

*C O P I E de la lettre écrite à Messieurs
composant le détachement de la Garde
Nationale Bordelaise, par MM. les
Maire, Officiers Municipaux, Nota-
bles & les principaux Citoyens de la
Commune de Montauban.*

Case
FRC
26399

Montauban, le 19 Mai 1790.

CHERS FRERES ET COMPATRIOTES,

QUELLE nouvelle frappe nos oreilles ! elle nous pénètre de douleur ; quoi ! vous venez, le fer à la main , porter la consternation dans une Cité nagueres florissante & liée depuis long-temps avec votre Patrie par les nœuds les plus étroits du commerce & de l'amitié. Ah ! fans doute on vous a trompés : des rapports infidelles ont égaré votre patriotisme : on nous a représentés à vous comme les ennemis de la révolution qui doit régénérer cet Empire ; on nous a imputé le meurtre de nos concitoyens , dont le sang a rougi cette terre malheureuse ; on nous a peints comme les auteurs de la captivité de ceux que nous avons arrachés aux horreurs de la mort. Oui , nous mériterions d'être en exécration à toute la France , & d'être exterminés de son sein , si nous étions coupables

des crimes dont on nous a noircis ; mais nous sommes , comme vous , les amis & les soutiens de la Constitution de l'Etat ; nous ne nous empressons pas moins d'obéir aux Décrets de l'auguste Assemblée de nos Représentans , & leur exécution n'éprouve parmi nous ni obstacles ni retard. Ceux dont nous pleurons la mort nous étoient chers ; mais ils ont été entraînés à leur perte par une erreur funeste ; ils ont résisté aux tendres exhortations de leurs Magistrats : ceux qui sont retenus dans les prisons & dont la liberté vient d'être déterminée , ont couru le même danger ; mais nous avons réussi à les dérober au courroux d'un peuple irrité , & notre humanité a dompté sa fureur. Le procès verbal du jour affreux qui a éclairé nos malheurs , vous en montrera les détails. Cette lecture vous détrompera des calomnies auxquelles nous sommes en butte ; elle calmera , elle éteindra cette ardeur qui vous a fait prendre les armes. Nous espérons que vous céderez aux sollicitations & aux prières de nos concitoyens qui viennent à vous , portant à la main l'olive de la paix ; ils vous diront que le calme est rétabli parmi nous , que la confiance y renaît & y fait tous les jours de progrès ; ils vous attesteront que les Magistrats , qui ont obtenu les suffrages du Peuple , n'ont été occupés jusqu'ici qu'au rétablissement de la concorde que nous avons tous jurée. Vous vous hâterez , nous n'en dou-

rons point , de reporter cette assurance dans le sein de votre Patrie ; vous ne persisterez pas dans un projet , dont l'unique fruit seroit de faire couler le sang des Français & de communiquer peut-être par une fatale commotion la guerre civile d'un bout du Royaume à l'autre. Ah ! gardez de faire jaillir une étincelle qui causeroit un si vaste embrasement ! Reposez-vous sur l'Assemblée nationale du soin de guérir nos blessures ; nous le lui avons déferé : refuseriez-vous son auguste médiation ? nous sommes disposés à remplir le vœu de tous ses décrets. Elle n'autorisera point de votre part une entreprise , dont le moindre inconvénient seroit d'épuiser nos subsistances & d'amener dans notre Ville la désolation & la famine.

Nous sommes avec tous les sentimens du patriotisme le plus pur ,

CHERS FRERES ET COMPATRIOTES ,

Vos très-humbles & très-obéissans serviteurs ,

LES MAIRE , OFFICIERS MUNICIPAUX ,
NOTABLES ET PLUSIEURS CITOYENS ,
signés.

*COPIE de la lettre écrite par la Municipalité
de Montauban à M. de COURPON ,
commandant le détachement de la Garde
nationale de Bordeaux.*

Montauban , le 23 Mai 1790.

M O N S I E U R ,

Nous avons reçu , avec la lettre que vous nous avez fait l'honneur de nous écrire , la copie collationnée par vous , de deux décrets rendus par l'Assemblée nationale le 17 & 19 de ce mois , & la dépêche de M. le Comte de Saint-Priest.

Nous nous empressons de vous faire passer , suivant votre reçu , la copie de la lettre de ce Ministre ; vous y verrez entr'autres , que le Roi laisse à la disposition de M. le Baron de Verteuil le détachement de l'Armée Bordelaise.

Nous ne pouvons qu'obéir avec empressement aux ordres du Roi en ce qui nous concerne , & nous sommes assurés qu'ils trouveront dans votre Corps la même soumission. Nous n'avons plus qu'à vous représenter de nouveau combien il est important que vous ne vous portiez pas jusqu'à Moissac. Les peres de famille ont dû vous en exposer les motifs avec tout l'intérêt qu'ils ont à votre rétro-

gradation. Vous ne pouvez douter que dans l'objet
seulement de sa défense , le peuple de cette Ville
doit continuer de rester sous les armes si vous
approchez de si près. Cependant tout souffre de
cet état de choses , & vous ne sauriez faire rien
de mieux pour la paix que vous désirez encore de
rétablir , que d'attendre à Agen les ordres du Roi
qui doivent vous être adressés. Par cet acte de
prudence de votre part , vous resserrerez de plus
fort les nœuds de confiance & d'amitié qui unissent
depuis long-temps votre Ville & la nôtre.

Nous sommes avec un sincere & respectueux
attachement ,

M O N S I E U R ,

Vos très-humbles & très-
obéissans serviteurs ,

Les Officiers Municipaux.

CIEURAC , Maire ; GIRONDE , TEULIERES , *signés.*

*C O P I E de la Lettre écrite par M. DE
COURPON , Commandant du Détache-
ment de l'Armée Bordelaise , à la Mu-
nicipalité de Mnotauban.*

A Agen , le 23 Mai 1790.

M E S S I E U R S ,

Nous venons de recevoir une lettre de M. le Président de l'Assemblée Nationale, qui vous adresse deux Décrets rendus dans cette Assemblée , l'un du 17 & l'autre le 19 de ce mois. J'ai l'honneur de vous adresser une copie de ces trois pièces , pour que vous en preniez connoissance. J'y joins , Messieurs , une lettre de M. de Saint-Priest , que je suis chargé de vous faire parvenir.

La lettre de M. le Président de l'Assemblée nationale nous recommande la modération & la prudence ; vous devez imaginer d'après cela que nous n'arrivons pas à Moissac dans des vues hostiles capables d'alarmer votre sûreté & votre tranquillité ; nous n'y irons que pour y recevoir les ordres du Roi , que M. le Président nous annonce. Peut-être même que M. de Saint-Priest en fait mention dans sa lettre , & que vous saurez avant nous quelle sera notre destination ultérieure ; & vous devez être persuadés d'avance que nous ne désirons rien

tant que de contribuer à vous rendre la paix qui a été troublée par de mal intentionnés.

Nous ne faisons point de difficulté , Messieurs , de vous communiquer nos dépêches , & nous espérons en revanche que vous voudrez bien nous faire part de celles que vous recevez du Ministre. Ce fera le plus sûr moyen de mettre du concert dans vos mesures , puisque nous n'avons tous que le même but , qui est celui de rétablir le bon ordre.

Suivant la lettre du Président , nous devons tous nous regarder les enfans d'une même famille ; & tandis que la sollicitude paternelle de notre auguste Sénat national ne s'occupe que du bonheur de tous , comment se peut-il faire qu'une partie de vos citoyens ne nous regardent que comme des ennemis prêts à déployer toutes les horreurs de la guerre ? Ah ! Messieurs , ils sont bien injustes à notre égard , puisque nous ne sommes pénétrés que du plus pur patriotisme , qui abhorre toujours le sang de ses freres.

Nous sommes avec les sentimens de la plus sincere confraternité ,

M E S S I E U R S ,

Vos amis , vos camarades & vos freres ,

C O U R P O N ,

Major-Général , Commandant de la Garde nationale Bordelaise.

RÉPONSE remise par le Commandant,
Officiers & Volontaires du Détachement
de la Garde nationale Bordelaise, aux
Députés de Montauban.

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de répondre à la démarche que vous avez faite vers nous. Notre réponse fera simple. Il nous suffira de vous faire connoître les engagemens qui nous lient, l'esprit qui nous anime, & la mission que nous allons remplir, pour dissiper les terreurs exagérées que vous nous laissez paroître. En effet, Messieurs, vous ne sauriez concevoir des alarmes sur notre marche, sans manquer à la justice qui nous est due; ce seroit insulter à la Garde nationale Bordelaise, que de l'accuser de répandre la consternation parmi des Freres & des Compatriotes qu'elle vole secourir, & qu'elle espere n'être pas obligée de venger.

Vous nous reprochez, Messieurs, de nous être laissés entraîner à des imputations vagues & calomnieuses; nous serions en droit, peut-être, de vous adresser à plus juste titre les mêmes reproches. Comment avez-vous pu croire que des Freres courussent, le fer à la main, pour répandre le